

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 723

présenté par

M. Reda, M. Cattin, M. Ravier, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Louwagie, Mme Boëlle, Mme Audibert, M. Viry, M. Door, M. Schellenberger, Mme Corneloup, M. Dive, M. Benassaya, M. Bazin, Mme Serre, M. Pauget, Mme Trastour-Isnart, Mme Bouchet Bellecourt, M. Teissier, M. Minot, M. de Ganay et M. Aubert

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 53, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport analysant les dérives idéologiques et la radicalisation au sein des administrations pénitentiaires et des individus dont elles ont la charge.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objectif de faire état de façon objective des liens entre les dérives idéologiques et la radicalisation au sein des administrations pénitentiaires

En pratique, nous pouvons tous constater de plus en plus de dérives au sein des prisons avec des individus radicalisés, prédicateurs de haine. Afin de pouvoir lutter contre ces idées, il convient de faire la lumière sur le niveau de radicalisation tant des agents de l'administration que des détenus en étudiant les instances et politiques qui favorisent ce phénomène pour pouvoir y remédier.